

DEVENEZ PROPRIETAIRE EN PROFITANT DU SOUTIEN DE LA VILLE DE PARIS

LE PRÊT PARIS LOGEMENT 0% LE PRÊT PARCOURS RESIDENTIEL

CONDITIONS 2012

Le Prêt Paris Logement 0% est destiné aux **Parisiens** qui achètent un logement à Paris.
Le Prêt Parcours Résidentiel est proposé aux **Parisiens locataires du parc social** qui achètent un logement à Paris.

■ QUELLES SONT LES OPERATIONS CONCERNEES ?

Le Prêt Paris Logement 0% et le Prêt Parcours Résidentiel peuvent financer l'acquisition d'un logement neuf ou ancien, avec ou sans travaux.

Des conditions sont toutefois requises :

- Le logement est situé dans **Paris « intra muros »**,
- L'acquéreur doit y établir **sa résidence principale** dans l'année de son achat,
- A compter du 1^{er} Avril 2012, le Prêt Paris Logement est accordé uniquement si **le montant des emprunts** (hors PPL), d'une durée supérieure à 5 ans, atteint au moins **60% du prix du logement** (hors frais de notaire).

Montant total des emprunts = coût total de l'opération (frais de notaire inclus) – apport personnel – prêts ≤ 5 ans – PPL

■ QUELS SONT LES BENEFICIAIRES DU PRET PARIS LOGEMENT 0% ?

Pour prétendre à cette aide, l'emprunteur ou co-emprunteur doit justifier au moment de l'offre de prêt, d'un an de résidence principale à Paris.

Toutefois, certaines catégories de personnes se portant acquéreur à Paris peuvent également en bénéficier sans qu'aucune condition de résidence à Paris (préalable à l'acquisition) ne soit exigée :

- **les agents de la Ville de Paris**, du **Département de Paris** et du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,
- les policiers de la **Préfecture de Police**, **les sapeurs-pompiers de Paris**, **le personnel soignant** de l'AP-HP (Hôpitaux de Paris),
- les acquéreurs d'un logement adapté à l'habitation d'une **personne handicapée physique**,

Dans tous les cas, deux autres conditions sont nécessaires :

- **ne pas être propriétaire de sa résidence principale** au cours de l'année de l'opération, ni l'avoir été au cours des deux années précédentes,
- **respecter un plafond de ressources**, établi sur la base du revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année ou de la dernière année précédant l'offre de prêt s'il est disponible (le choix se fait selon l'avis le plus favorable).

■ QUELS SONT LES BENEFICIAIRES DU PRET PARCOURS RESIDENTIEL ?

Tous les locataires d'un logement social peuvent prétendre à ce prêt. Il est exclusif du PPL 0%.

Le Prêt Parcours Résidentiel n'est pas concerné par la quotité de 60% du montant de l'emprunt applicable au PPL.

■ QUELS SONT LES PLAFONDS DE RESSOURCES POUR PRETENDRE AU PPL OU AU PPR ?

NOMBRE DE PERSONNES DU MENAGE	REVENU FISCAL DE REFERENCE *
1	34.587 €
2	48.797 €
3	63.967 €
4	76.370 €
5 et plus	90.863 €

**Conditions 2012*

Prise en compte du revenu fiscal de référence N-2 ou N-1 (s'il est disponible et plus favorable)

■ QUEL EST LE MONTANT DU PRET ?

Le montant du Prêt Paris Logement 0% :

Le montant du PPL est de :

- 24.200 € pour une personne seule, sans personne à charge,
- 39.600 € dans toutes les autres situations.

Le montant du Prêt Parcours Résidentiel :

Le montant du PPR est de :

- 27.500 € pour une personne seule,
- 45.000 € pour un ménage de 2 personnes,
- 60.000 € pour un couple avec 1 enfant,
- 70.000 € pour un couple avec 2 enfants,
- 80.000 € pour un couple avec 3 enfants ou plus.

Ces montants sont identiques pour tout type d'opération, dans le neuf ou dans l'ancien, avec ou sans travaux.

Le Prêt à Taux Zéro de l'Etat (PTZ+) peut se cumuler avec le Prêt Paris Logement 0% ou le Prêt Parcours Résidentiel.

■ OU S'ADRESSER ?

Etablissements financiers habilités à proposer le PPL ou le PPR :

Banques Populaires (Banque Fédérale des Banques Populaires, BRED, BICS, Banques Populaires région Nord de Paris), Banque Postale, BNP-Paribas, Caisse d'Epargne (Ile-de-France - Paris), Compagnie de Financement Foncier, Crédit Agricole, Crédit Coopératif, Crédit Foncier, Crédit Immobilier de France (Ile-de-France), Crédit Industriel et Commercial (CIC), LCL, Crédit Mutuel, Crédit du Nord, Société Générale, SOFIAP (Société Financière pour l'Accession à la Propriété).